



FORMULAIRE DE PARRAINAGE EN VENTE IMMOBILIERE

Données du parrain / de la marraine :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Tel. : _____

Mail : _____

Je soussigné/e (parrain / marraine), déclare par ma signature de la présente avoir reçu l'autorisation explicite pour la transmission des coordonnées de la personne parrainée reprise ci-dessous et avoir lu et accepté les conditions générales réglant le parrainage immobilier.

Signature du parrain avec date et heure

Données de la personne parrainée et propriétaire de l'objet immobilier à vendre :

(en cas d'indivision de plusieurs propriétaires, tous les copropriétaires doivent apposer leur signature conjointe ci-dessous)

Nom(s) et prénom(s) :

Adresse : _____

Tel. : _____

Mail : _____

Signature du/des propriétaire(s) avec date et heure pour accord

Règlement et conditions applicables au parrainage immobilier

Le présent règlement règle les conditions suivant lesquelles une personne physique pourra parrainer un ou les propriétaire(s) d'un bien immobilier en transmettant les coordonnées du propriétaire désirant vendre son bien immobilier à l'agence VMC3 S.à.r.l. et en recevant en contrepartie une récompense de Eur 1.500 de la part de l'agence VMC3 S.à.r.l.

Le formulaire de parrainage doit être envoyé dûment rempli et signé par le parrain / la marraine et la personne parrainée (propriétaire de l'objet à vendre) à l'agence VMC3 S.à.r.l. par courrier, par courriel ou remis directement au siège de l'agence précitée pendant les heures d'ouverture.

Les formulaires de parrainage sont uniquement valables s'ils comportent la signature du parrain et de la personne parrainée qui doit être le seul et unique propriétaire de l'objet immobilier à vendre. En cas d'indivision de plusieurs propriétaires, la signature de tous les indivisés doit figurer sur le formulaire.

Le parrain ou la marraine pourra être identique au propriétaire de l'objet immobilier à vendre ou être un membre de la famille du propriétaire.

Uniquement un parrainage peut être envoyé ou remis par le parrain / la marraine pour le même objet immobilier à vendre.

La récompense de parrainage à hauteur de 1.500 Eur sera due au parrain uniquement si le/les propriétaire(s) signe(nt) un mandat de vente exclusif avec l'agence VMC3 S.à.r.l. et que la vente soit réalisée par VMC3 S.à.r.l. et actée auprès d'un notaire. Le notaire recevra mandat spécial de l'agence VMC3 S.à.r.l. de transmettre la récompense de parrainage contre quittance au parrain lors de la signature de l'acte de vente notarié et qui sera déduite de la commission de l'agence VMC3 S.à.r.l.

En cas de déclarations multiples pour le même objet immobilier par différents parrains, le premier parrain ayant remis son formulaire à l'agence sera retenu pour la récompense, faisant foi, en cas d'envoi par voie postale, l'estampille de la poste, en cas d'envoi par mail la date et heure d'entrée figurant sur le mail et en cas de remise personnelle au siège de l'agence la date et heure de la signature d'une personne mandatée par VMC3 S.à.r.l. de l'accusé de réception qui sera remis au parrain dépositaire.

Cette offre est ni échangeable, ni remboursable, ni cessible. VMC3 S.à.r.l. se réserve le droit de modifier ou d'interrompre cette offre sans information préalable et sans remise en cause des parrainages en cours.

VMC3 S.à.r.l. s'engage à protéger vos données à caractère personnel, à en assurer la confidentialité et à les traiter dans le seul cadre de l'exécution de sa mission et de la gestion de sa relation commerciale en application de la loi du 1^{er} août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et mise en œuvre du règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.